

s'appuyant sur la nécessité de garantir la réintroduction du vautour fauve. «On a du mal à croire qu'une concertation était impossible et qu'un accord sur la fermeture des falaises aux dates clés de la biologie du rapace ne pouvait être trouvé»<sup>166</sup>, note Bertrand Rivoal, aujourd'hui directeur de la FRAPNA-Isère et donc bien placé pour savoir ce dont il parle. L'arrêté est bientôt cassé par le préfet, et la collaboration entre grimpeurs et naturalistes s'engage avec la participation de Mountain Wilderness au colloque organisé sur ce thème par la LPO à Digne, à l'automne 2002, dans le but de trouver des règles de fonctionnement marquées du sceau du consensus.

C'est un peu pour gérer ces menaces sur la liberté de faire l'expérience de la wilderness dans les zones encore non aménagées de la haute montagne qu'est créé l'Observatoire des pratiques de la montagne et de l'alpinisme (OPMA), à la suite des journées européennes de la montagne d'Autrans en décembre 1998 et à l'initiative combinée de la FFME et du CAF. L'OPMA est un groupe de huit personnes, que l'on peut qualifier de grands témoins de l'alpinisme, présidé par Bernard Amy. Il a pour mission principale d'assurer auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et des instances judiciaires, le suivi des questions que suscite la pratique de la montagne et de l'alpinisme, notamment en matière de sécurité, de responsabilité et d'environnement, mais aussi une mission complémentaire qui est d'informer le grand public sur ce qu'est ce milieu.

Dans le même temps, Mountain Wilderness travaille, sous la direction de Jean-Pierre Courtin, sur un texte de charte : «Montagne et alpinisme, une charte pour l'an 2000», qui est ouvert à la signature le 25 février 2000. Son objet ? «contribuer au respect, à la protection, à l'intégrité du milieu montagnard comme condition de la préservation du rapport de l'homme à la montagne». De fait, ce texte opère une synthèse des contributions qui l'ont précédé, comme les Thèses de Biella, la charte du CAF de 1994, et bien d'autres chartes plus spécifiques. Il s'agit par là de prouver une fois de plus aux pouvoirs publics l'engagement des alpinistes pour la défense du milieu dans lequel ils exercent leur activité. Comme l'explique Bernard Amy, «les alpinistes demandent aujourd'hui aux gouvernements, aux magistrats, de laisser la montagne comme espace de liberté, en échange de quoi les alpinistes doivent s'engager à respecter un certain nombre de

<sup>166</sup> Bertrand Rivoal, *Rougion ne veut plus des grimpeurs*, in *Bulletin de MW*, 4<sup>e</sup> trimestre 2000.